



# **Bulletin annuel 2011**

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
FONCTION ET TÂCHES DE TARMED SUISSE .....	3
COMITÉ DIRECTEUR.....	4
COMMISSIONS .....	6
COMMISSION PARITAIRE BANQUE DE DONNÉES VALEUR INTRINSÈQUE QUALITATIVE / UNITÉS FONCTIONNELLES .....	6
COMMISSION PARITAIRE TARIFAIRE CPT.....	8
COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRÉTATION CPI.....	9
BUREAU ADMINISTRATIF .....	10
ORGANIGRAMME 2011 .....	11

## **Introduction**

Le bulletin décrit l'organisation et les activités principales de la société TARMED Suisse. TARMED Suisse, se basant sur le contrat de société, a accompli les tâches qui lui ont été attribuées.

Le bureau administratif remercie chaleureusement tous les membres tarifaires, qui se sont engagés pour la réalisation des charges prescrites, pour leur soutien et l'agréable collaboration.

Au nom de TARMED Suisse  
Le bureau administratif

## **Fonction et tâches de TARMED Suisse**

Selon le contrat TARMED Suisse du 5 juin 2002 la société est responsable pour le maintien et le développement de la structure tarifaire TARMED. Cela comprend les tâches suivantes:

- Maintien et développement continu de la structure tarifaire
- Adaptation de positions tarifaires existentes
- Elaboration de nouvelles positions tarifaires
- Rédaction et amélioration continue des données de calcul de base.
- Mise à disposition des données statistiques nécessaires à l'administration du tarifaire
- Coordination de la publication d'informations

Pour assurer ces tâches TARMED suisse dispose du système informatique TARED Basis : d'une part il reproduit online la structure tarifaire actuelle et d'autre part il met à la disposition des utilisateurs la structure de banque de données avec son système de régulation.

Pour le déroulement opératif des tâches TARMED Suisse est composée des organes suivants:

- Le comité directeur
- Les commissions / groupes d'experts
- Le bureau administratif.

## **Comité directeur**

Selon le contrat de société, article 5, le comité directeur est responsable de la gestion stratégique de TARMED Suisse. Il décide de toutes les demandes d'organisations partenaires.

Le comité directeur a siégé 7 fois sous la présidence de C. Piana (H+). Trois des séances ont eu lieu sous forme de commission.

Les thèmes suivants ont été traités par le comité directeur :

### **Révision totale du TARMED**

Au printemps 2011 l'ancien Chef du Département fédéral de l'intérieur DFI, le conseiller fédéral D. Burkharter a invité les partenaires du contrat à démontrer sous forme d'une roadmap, comment la structure tarifaire TARMED pourrait être actualisée jusqu'à la fin 2012. Le comité directeur TARMED Suisse a discuté au sein d'un workshop les possibilités pour une réforme complète de la structure tarifaire. Se basant sur le résultat de ce workshop le comité directeur TARMED Suisse a décidé de la marche à suivre. Il n'y a pas eu d'entente pour une révision de la structure tarifaire dans la forme d'organisation TARMED Suisse. Les partenaires tarifaires ont informé le conseil fédéral fin septembre, que les négociations pour une révision commune TARMED ne sont pas poursuivies.

### **Indemnité de dérangement en cas de visite (IDV)**

L'indemnité de dérangement en cas de visite (IDV) a été prolongée jusqu'au 31 mars 2012 selon la décision du Conseil fédéral du 25 mai 2011.

La IDV se base sur une convention à part entre assureurs et médecins conclue en dehors de TARMED Suisse. Ces tractations à part ont contribué, à ce que la durée de validité de la IDV se différencie de la durée de validité de la structure tarifaire. Afin d'éviter au futur ces divergences le comité directeur a décidé de laisser la IDV en dehors de la structure tarifaire selon les résultats des tractations.

### **TARMED Version 1.08**

Se basant sur les demandes de la commission tarifaire CPT le comité central a approuvé tous les demandes de changement pour la nouvelle version tarifaire 1.08. La procédure d'approbation par le conseil fédéral a été entamée. Sous réserve de l'approbation par le conseil fédéral la nouvelle version entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2012. Cette date d'introduction a été choisie en raison de l'introduction dans les hôpitaux du tarif Swiss-DRG pour les traitements stationnaires en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Adaptation de la banque des données TARMED Basis**

La structure tarifaire TARMED est établie sous forme d'une banque de données moyennant l'application TARMED de base. TARMED Suisse met à disposition pour les utilisateurs la version actuelle de la banque de données pour la réalisation de leurs programmes software.

La banque de données TARMED Version 1.08 doit être publiée au printemps 2012.

### **Sur le plan de l'organisation**

Le comité directeur a approuvé le bulletin annuel 2010 et les comptes 2010.

Pour 2012 ont été nommés monsieur M. Gnägi (santésuisse) comme président et monsieur E. Gähler (FMH) comme vice-président du comité directeur.

Le mandat d'observateur d'un représentant de la conférence des sociétés de médecine cantonales KKA a été renouvelé pour une année à l'unanimité. Monsieur Dr. med. Andreas Häfeli a participé comme observateur pour la KKA aux séances du comité directeur pour la dernière fois. Le bureau administratif TARMED Suisse tient à le remercier pour sa collaboration constructive.

Le comité directeur a voté à l'unanimité pour Adrem Consult comme réviseurs des comptes 2012.

## Commissions

Les commissions TARMED Suisse sont responsables pour la mise en place des travaux nécessaires dans le cadre de l'entretien et du développement de la structure tarifaire selon le contrat TARMED Suisse.

Tous les membres des commissions travaillent dans un système de milice pour TARMED Suisse. De suite l'organisation TARMED Suisse ne doit pas en assumer les frais.

Depuis début 2010 le responsable du bureau administratif préside toutes les commissions TARMED Suisse.

### Commission paritaire banque de données valeur intrinsèque qualitative / unités fonctionnelles

La Commission paritaire banque de données valeur intrinsèque qualitative / unités fonctionnelles a été mise en place par les parties contractantes selon chiffre 5.1 du concept de la valeur intrinsèque version 9.0. Selon le concept des unités fonctionnelles la commission est responsable du suivi et du contrôle de la banque de données des unités fonctionnelles. Elle est aussi responsable du suivi et du contrôle de la banque de données des valeurs intrinsèques. Dans le cadre de ces devoirs la commission est responsable de l'organisation et de l'exécution des contrôles internes et externes de ces deux banques de données.

La Commission paritaire banque de données valeur intrinsèque qualitative / unités fonctionnelles a siégé six fois sous la présidence de M. Baumgartner.

Vue d'ensemble des demandes traitées:

	SO cabinet médical	SO I cabinet médical	Psychiatrie (02.02 / 02.04)	Intermediate Care	Institut de radiologie	SO hôpital
accordées	20	10	-	2	-	4
Mises en réserve	-	-	-	-	-	-
Visite des lieux	-	-	-	-	-	-
refusées	-	-	-	-	-	-

Le contrôle annuel de la banque des données des valeurs intrinsèques de la FMH a été exécuté par un bureau de révision externe.

En vue de la révision en cours par un groupe de travail du concept des valeurs intrinsèques version 9.0 le comité directeur a décidé de renoncer à une révision externe de la banque des données des valeurs intrinsèques en 2011.

Les banques de données partielles de FMH et H+ sont réunies dans une banque de données centrale des unités fonctionnelles et publiée par TARMED Suisse sur l'intranet chaque trimestre.

Une nouvelle unité fonctionnelle pour le traitement interventionnel de la douleur a été créée suite à la nouvelle tarification du chapitre de la thérapie de la douleur. Les exigences prévoient d'une part la formation complémentaire thérapie interventionnelle de la douleur" et d'autre part un amplificateur de brillance comme installation technique. La procédure de reconnaissance commence dans la première partie de 2012 sous la direction de la FMH pour les cabinets médicaux et de H+ pour les hôpitaux.

### **Révision globale du concept des valeurs intrinsèques**

Le groupe de travail chargé de la révision du concept des valeurs intrinsèques a groupé toutes les prestations de la structure tarifaire TARMED selon leur fréquence.

De ces travaux résultent treize paquets de prestations, dans lesquels sont groupés les prestations les plus fréquentes d'un ou plusieurs spécialités. L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) a jugées ces prestations en vue d'une ouverture possible de la valeur intrinsèque qualitative. Le groupe de travail examinera début 2012 les réponses de l'ISFM et prendra en main les travaux suivants.

## Commission paritaire tarifaire CPT

La commission paritaire tarifaire a été instaurée selon l'article 5, alinéa 2 du contrat TARMED Suisse. La commission reçoit, examine et étudie les demandes des partis contractuels représentés dans TARMED Suisse. Les demandes traitent de corrections, de création ou de radiation de prestations dans la structure tarifaire TARMED. Les demandes approuvées par la commission sont ensuite soumises au comité directeur pour l'approbation.

La commission a siégé dix fois sous la présidence de M. Baumgartner.

Vus d'ensemble des demandes traitées:

<b>Indices demandes CPT 2011</b>	<b>Nombre</b>
Demandes traitées*	<b>79</b>
- Approuvées et soumises au comité directeur	16
- refusées	14
- mises en réserve	42
- retirées	7
- remplacées ou réglées	0
Mises en réserve pour 2012	4

\*La demande pour une nouvelle tarification du chapitre thérapie de la douleur composées de 39 nouvelles positions tarifaires fait partie de ces demandes. Les indices contiennent toutes les demandes traitées. Les demandes mises en réserve sont traitées plusieurs fois à plusieurs séances.

## Chapitre thérapie de la douleur

Depuis l'introduction de TARMED la thérapie de la douleur a progressé. Les prestations dans le tarifaire ne représentent plus l'état actuel. La nomenclature désuète provoquait de grandes dépenses administratives pour la facturation et le contrôle des factures aussi bien chez les prestataires que les assurances.

Le comité directeur a décidé une révision complète du chapitre. La révision a été réalisée par un groupe de travail composé de médecins et de spécialistes tarifaires de tous les partis contractuels. Après des tractations intensives et une approbation élargie le groupe de travail a pu soumettre le résultat en mai 2011 à la commission tarifaire. Les propositions communes ont été approuvées par la CPT pour l'introduction dans la structure tarifaire.



## Commission paritaire d'interprétation CPI

La commission paritaire tarifaire a été instaurée selon l'article 1, alinéa 3 du contrat TARMED Suisse. Elle garantit une interprétation commune et cohérente de la structure tarifaire TARMED. Elle intervient lorsque l'application de la structure tarifaire porte à des malentendus ou si l'interprétation est peu claire. Le contrôle de facture ou les requêtes pour des changements de la structure tarifaire ne sont pas du domaine de la CPI. Les décisions de la CPI sont obligatoires pour tous les utilisateurs de la structure tarifaire TARMED et ont la priorité envers les interprétations et les publications de partenaire tarifaire en particulier.

La CPI a siégé huit fois sous la présidence de M. Baumgartner.

Dans les affaires courantes la CPI a traité des demandes et des requêtes pour des questions d'interprétation dans le domaine de l'application de la structure tarifaire TARMED.

Vue d'ensemble des demandes traitées:

<b>Indices demandes CPI 2011 *</b>	<b>Nombre</b>	<b>publiée</b>
Traitées	<b>26</b>	
- approuvées	4	1
- refusées	5	
- remplacées, réglées, retirées	3	
- mises en réserve	12	
- non traitées pour vice de forme	0	
- en réserve	2	

\* Les indices contiennent toutes les demandes traitées. Les demandes mises en réserve sont traitées plusieurs fois à plusieurs séances.

## Bureau administratif

Le bureau administratif est responsable pour l'organisation, la coordination et l'exécution de toutes les affaires du comité central et des commissions. Elle cohabite dans les locaux SwissDRG SA.

Pour cause de la prolongation de la validité de l'indemnité de dérangement un update de la banque de données du tarifaire a dû être établi.

Mis à part les travaux courants le bureau administratif a traité des demandes tarifaires par email ou téléphone. Environ 350 demandes ont pu être traitées par email et presque le double par téléphone.

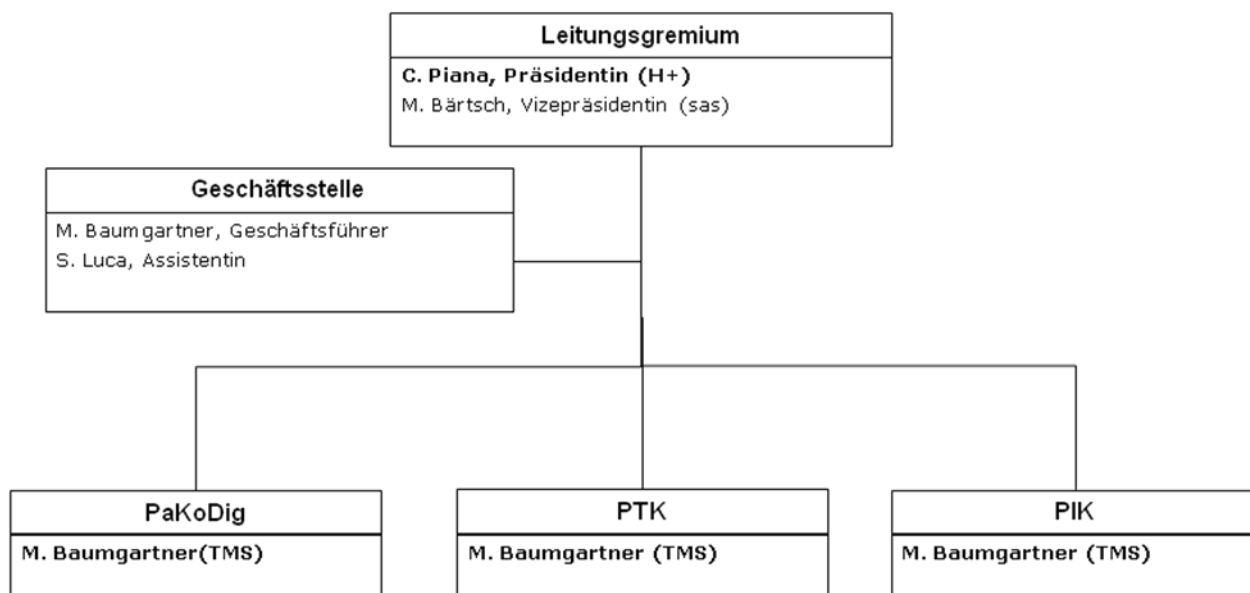
Les autres devoirs administratifs comprennent la comptabilité et la gérance des salles de séance mises à disposition pour des utilisateurs externes membres des partenaires tarifaires.

Dans le cadre de la coopération administrative TARMED Suisse est aussi responsable des finances internes ainsi que de l'organisation de congrès et séances d'informations pour Swiss DRG SA.

## Bulletin financier

		CHF
Revenu	Cotisations des membres (tva à déduire)	469'499
	Produit financier, produit autre, bénéfice	2'755
dépenses	Frais du projet et de l'administration de base TARMED	112'197
	personnel, locaux, administration, frais informatiques, amortissement, réserves	345'970
<b>Bénéfice</b>		<b>14'087</b>
<b>Capital propre en date du 31 décembre 2011</b>		<b>241'567</b>

## Organigramme 2011



La composition des commissions en détail:

### 1. Comité directeur

Caroline Piana, présidente  
Margrit Bärtsch, vice-présidente

#### **MTK:**

Denise Rüegg  
Andreas Weissenburger

#### **FMH:**

Dr. med. Ernst Gähler  
Irène Marty

#### **santésuisse:**

M. Bärtsch (9.2.11, 15.6.11)  
S. Colombo (9.2.11)  
C. Affolter (15.6.)  
M. Gnägi (11.7.11, 14.9.11)

#### **H+:**

Caroline Piana  
Charles Vogel

#### **Beobachter:**

Michael Jordi, GDK  
Andreas Häfeli, KKA

## 2. Pakodig

### Présidence:

Markus Baumgartner

### MTK:

Philippe Hayoz  
Béatrice Altmann

### santésuisse:

Luca Petrini  
Alfred Müller (jusqu'à 12.05.2011)  
Dr. med. Juho Peters (12.05.2011)  
Anke Mohadjer (dès 30.06.2011)

### FMH:

Irène Marty  
Dr. med. Daniel Stäuble

### H+:

Andreas Assimacopulos  
Markus Tschanz

## 3. CPT

### Présidence:

Markus Baumgartner

### MTK:

Andreas Weissenburger  
Béatrice Altmann  
Martin Gebauer (IV)

### santésuisse:

Margrit Bärtsch (jusqu'à 22.06.2011)  
Alfred Müller (jusqu'à 22.06.2012)  
Marcel Butz (dès 20.04.2011)  
Anke Mohadjer (dès 31.05.2011)

### FMH:

Dr. med. Remo Osterwalder  
Thomas Kessler  
Dr. med. Susanne Christen

### H+:

Markus Tschanz  
Renate Stolz  
Christoph Schöni

### Observateur:

GDK, vaquant

## 4. CPI

### Présidence:

Markus Baumgartner

### MTK:

Andreas Weissenburger  
Béatrice Altmann  
Martin Gebauer (IV)

### santésuisse:

Margrit Bärtsch (jusqu'à 22.06.2011)  
Alfred Müller (jusqu'à 22.06.2011)  
Marcel Butz (dès 20.04.2011)  
Anke Mohadjer (dès 31.05.2011)

### FMH:

Dr. med. Remo Osterwalder  
Thomas Kessler  
Dr. med. Susanne Christen

### H+:

Christoph Schöni  
Renate Stolz  
Markus Tschanz